FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

SIEGE : QUARTIER GENERAL NIEL – 2, rue Montoulieu Saint-Jacques
31000 TOULOUSE

ADRESSE POSTALE : FNAP - BP 50143
64811 AEROPOLE PYRENEES CEDEX

E-MAIL : fednatassosparas@gmail.com

Pau, le 9 mai 2017

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

L'assemblée générale de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes s'est déroulée le 25 avril 2017 au quartier Doumerc du 17e régiment du génie parachutiste sous les présidences d'honneur conjointes des généraux de corps d'armée (2s) de COURREGES et LE PAGE.

32 associations membres ou sympathisantes étaient présentes ou représentées dont 19 par leurs présidents en exercice.

Le général de corps d'armée (2s) LECHEVALLIER, président de la FNAP, a suivi l'ordre du jour ci-après :

- allocution d'ouverture du Président ;
- mot d'accueil du colonel Thierry TRICAND DE LA GOUTTE commandant le 17e RGP ;
- intervention du général Éric BELLOT DES MINIERES commandant la 11e BP ;
- Point des présents (quorum), par le Secrétaire Général ;
- Bilan de l'année et perspectives :
  - Saint-Michel 2016 à Toulouse
  - Livre sur la 11ème BP (encart de la FNAP) ;
  - Association « Les amis du général BIGEARD » ;
  - Plaque commémorative proposée par le général commandant la 11ème BP ;
  - Actions menées dans le cadre du CDC-AFN et du CNE
    - Opération 1000 drapeaux
    - Communiqués
  - Monument OPEX à Paris ;
  - Raid DRAKKAR (traversée des Pyrénées) ;
  - Handyfly Eurochallenge 2016 ;
  - Site Internet – communication interne et externe ;
- Nouveau logo et vote pour adoption
- Conclusion et vote pour quitus.
- Bilan financier ;
- Projet de budget ;
  - Vote.
- Modification du règlement intérieur (vote) :

ORIGINAL SIGNÉ

- Composition du bureau et vote :
    - Appel à candidatures
    - Vote (à bulletins secrets)

Fin de la séance plénière

Questions d'actualité :

- Pensions militaires d'invalidité et réécriture du code des PMIVG (Général (2s) Paul DODANE) ;
- intervention du général de corps d'armée (2s) Henri PONCET sur le service de santé des Armées ;
- Perspectives de conventions avec l'UNC. Brève information par le président de l'UNC, le général de division (2s) Pierre SAINT MACARY ;
- Présentation de l'Agence de reconversion de la Défense (ARD) (Lieutenant-colonel Yves JUSTINIEN, chef du Pôle défense mobilité de Bordeaux) ;

Conclusion de l'Assemblée Générale par le Président d'Honneur

Le général (2S) de COURREGES a clôturé l'AG en remerciant le général (2s) LECHEVALLIER et le conseil national pour le travail accompli et se déclare satisfait de voir la FNAP sur de bons rails.

La journée se termine par un apéritif au cours duquel le général (2s) LECHEVALLIER remercie le colonel Thierry TRICAND DE LA GOUTTE commandant le 17e RGP pour l'excellent accueil et l'aide du régiment et lui remet la médaille de la FNAP. Le capitaine DOAN, officier supérieur adjoint, et le sergent-chef MALBY, responsable du cercle, sont également mis à l'honneur pour leur disponibilité.
Un repas de qualité permet à tous de retrouver une saine ambiance de fraternité parachutiste.

Le secrétaire général	Le président
Pierre-Henri RAKETAMANGA	Jacques LECHEVALLIER

ANNEXES

1. Point de situation sur les associations et quorum par le Secrétaire général ;
2. Rapport Moral du Président, vote ;
3. Bilan Financier 2016 et projet Budget 2017, vote ;
4. Modification du Règlement intérieur, vote ;
5. Renouvellement et complétement du conseil national ; élections ; présentation du nouveau conseil national ;
6. Questions d'actualité.

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 1 – POINT DE SITUATION SUR LES ASSOCIATIONS ET QUORUM

La FNAP se compose de 38 associations adhérentes dont 3 sympathisantes. En rouge apparaissent les associations n'ayant pas répondu à la convocation.

Associations à vocation nationale

AMICALE DES COMMANDOS DE L'AIR (AGCPFCA)	3 voix
AMICALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS	3 voix
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES	4 voix

Associations et amicales régimentaires

AMICALE ANCIENS 1er BAT DE CHOC ET DU CNEC	2 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 1er RCP	3 voix
AMICALE DU 1er RHP	3 voix
AMICALE ANCIENS DU 1er RTP - BOMAP - BOAP ET LPA	2 voix
AMICALE ANCIENS PARACHUTISTES COLONIAUX DU 2	2 voix
AMICALE DU 3ème RPIMa ET DES TDM	3 voix
AMICALE DU 8ème RPIMa et du 7ème RPCS	3 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 9ème RCP	3 voix
ASSOC NATIONALE ANCIENS DU 11ème CHOC (Bagheera)	4 voix
AMICALE DU 13ème RDP	4 voix
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU GRAND 14	1 voix
AMICALE DU 17ème RGP	2 voix
AMICALE "ROYAL AUVERGNE" 18ème RCP	2 voix
AMICALE ANCIENS DU 35ème RAP ET DE l'ARTILLERIE PARA	3 voix
ASSOCIATION "QUI OSE GAGNE"	4 voix
AMICALE DE L'ETAP	3 voix

Associations et amicales à vocation spécifique

AMICALE DES ANCIENS LÉGIONNAIRES PARACHUTISTES	3 voix
AMICALE DES ANCIENS DE LA CPIMa DE L'EX AEF	1 voix
AMICALE ANCIENS DES TRANSMISSIONS AÉROPORTÉES	2 voix
AMICALE DES CHUTEURS OPÉRATIONNELS	1 voix
AMICALE DES OPÉRATIONS SPÉCIALES	1 voix
CLUB DES CHEFS DE SECTIONS PARAS AU FEU	1 voix

Associations et amicales à vocation régionale

AMICALE ANCIENS PARACHUTISTES DE HAUTE MARNE	1 voix
AMICALE ANCIENS PARAS DU TERRITOIRE DE BELFORT	1 voix
AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD OUEST	1 voix
AMICALE DES ANCIENS PARACHUTISTES D'AUVERGNE	1 voix
AMICALE ANCIENS PARA Hte ALPES ET SA RÉGION	1 voix
AMICALE PARACHUTISTE DE LORRAINE	1 voix
AMICALE DES ANCIENS PARAS DROME ARDÈCHE	1 voix
ASSOCIATION SAVOYARDE DES ANCIENS T.A.P.	1 voix
ASSOC LANDAISE BREVETES PARAS MILITAIRES	1 voix
AMICALE PARACHUTISTE DES VOSGES	1 voix

Associations sympathisantes

FÉDÉRATION NATIONAL D'ENTRAIDE PARACHUTISTE
SAMPARAS MUSEE DES PARAS
ARFVA DRAKKAR

ORIGINAL SIGNÉ

Quorum

Le total des voix est de 73. Quorum à majorité simple : 37 voix

Associations adhérentes présentes :	17	40 voix
Associations adhérentes représentées :	13	25 voix
Associations adhérentes excusées :	2	4 (pas de pouvoir)
Association sympathisantes présentes:	3	
Associations absentes et non excusées :	3	4 voix

Voix présentes ou représentées : 65 voix

L'assemblée générale peut valablement délibérer.

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 2 – RAPPORT MORAL CONTRIBUTION DU PRESIDENT

En préambule, le Président propose que, sauf objection, les votes se fassent à main levée.

Bilan de l'année écoulée :
Lors de la dernière assemblée générale (2016) les objectifs suivants avaient été présentés :

- consolider les objectifs atteints au cours de l'année précédente. Ce point est considéré comme acquis :
    - les associations et amicales rassemblées au sein de la FNAP font preuve d'une bonne cohésion et de solidarité. Ceci s'est particulièrement manifesté avec les fortes mobilisations pour les cérémonies de la Saint-Michel à Toulouse, et le rassemblement pour le ravivage de la Flamme, le 5 décembre à l'Arc de Triomphe ;
    - la FNAP assume son rôle fédérateur par les échanges qu'elle encourage et entretient entre les associations et amicales, comme les valeurs qui les rassemblent.
- rester présents sur les grands dossiers. Cet objectif est atteint. Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans la durée. Les membres du CN suivent ces dossiers, participent aux travaux et relaient l'information en tant que de besoin (Code des pensions militaires, polémiques autour de la commémoration du 19 mars, centenaire de la Grande Guerre). Ils restent vigilants sur les thèmes « dormants » (devenir de la CNMSS, APNM) ;
- Site Internet : s'il fonctionne bien, il mériterait d'être plus consulté et enrichi. Un effort en ce sens est attendu des associations et amicales ;
- poursuivre nos efforts de cohésion, d'échanges d'information et de coordination des actions :
    - cet objectif est atteint, alors qu'il s'inscrit dans la durée. Il se concrétise avec l'action des membres du bureau, tout particulièrement le Secrétaire général et le « web master » qui relaient messages et informations (offres et recherches d'emplois, communications sur les décès et les obsèques, Saint-Michel à Toulouse et opération « 1000 Drapeaux » à Paris, transmission de la revue de presse « Défense » de l'IHEDN etc.) ;
    - il manque toutefois un retour d'appréciation de la part des amicales et associations pour en évaluer la qualité et la pertinence ;
- rayonner et communiquer : un effort est à faire dans ce domaine ; la FNAP doit être plus visible, audible, mieux reconnue des membres des associations et sur le réseau des media. Il convient de réfléchir au développement d'actions de communication, soit directement de la part de la Fédération (par exemple la participation au challenge HandyFly), soit indirectement de la part des associations et amicales associant la FNAP à leurs propres actions (par exemple le raid Drakkar).

Rapport d'activités

1. Saint-Michel 2016 à Toulouse

Le Général Eric BELLOT des MINIERES, Commandant la 11ème BP, organisait cette année 2016 une Saint-Michel exceptionnelle à Toulouse, place du Capitole. Cette journée, présidée par le chef d'état-major de l'armée de Terre, le Général Jean-Pierre BOSSER, rassemblait les drapeaux et étendards de toute la 11ème BP avec les chefs de corps et une unité de chaque régiment. Une célébration présidée par Monseigneur Luc RAVEL précédait la prise d'armes, à la Cathédrale Saint-Etienne.

La FNAP était invitée à s'associer à cet événement en y participant massivement, en étant présents sur les rangs, dans l'esprit de ce qui se fait dans nos régiments ou sur les places publiques.

ORIGINAL SIGNÉ

Que devons-nous en retirer ?

- Un fort élan de solidarité. La participation de la FNAP a été significative, avec près de 225 participants, et 10 drapeaux (nombre maximum imposé). La forte mobilisation de l'UNP (près de 50% des participants) et de l'Amicale des Commandos Parachutistes de l'Air - AGCPFCA a été significative.

- Une organisation à améliorer, qui aura pu susciter quelques frustrations pour certains.

- Elle était difficile à organiser, compte tenu de l'incertitude que nous avions sur le nombre de places disponibles sur les rangs de la cérémonie, mais aussi compte tenu du nombre de réponses positives, mais tardives.

- Les mesures de sécurité, liées à une menace d'attentats estimée élevée, étaient contraignantes.

- La délégation des associations et amicales de la FNAP s'est révélée plus importante que prévue par les organisateurs. Tous les participants n'ont pu se trouver au premier rang de la prise d'armes, ni être invités à la réception organisée par la Mairie.

- très faible communication dans les médias, en particulier sur l'importante présence des anciens auprès les jeunes parachutistes et le symbole que cela représente.

- Pour les prochaines manifestations de ce type (le COM 11 BP envisage de renouveler un tel rassemblement pour la Saint-Michel 2017) nous nous efforcerons de mieux anticiper, d'intégrer une délégation à la préparation et l'organisation des cérémonies. Nous proposons également de nous appuyer sur de tels rassemblements pour organiser une activité de cohésion avec l'ensemble des anciens participants des associations et amicales de la FNAP.

2. Actions menées dans le cadre du CDC-AFN et du CNE

Le CDC-AFN[1] (Cercle de défense des Combattants d'Afrique du Nord) a le caractère informel d'une association non déclarée, rassemblant toutes les associations ou fédérations qui le souhaitent. Ces 19 associations représentent ainsi un ensemble de 750.000 membres d'associations et fédérations patriotiques.
Le CDC-AFN était présidé par le général (2s) Henri PINARD LEGRY, président de l'ASAF, qui a passé la main au général de division (2s) Pierre SAINT-MACARY, président de l'UNC.

La présidence du CNE[2] (Comité national d'entente) des 59 associations patriotiques, vient d'être prise par général d'armée (2s) Bruno DARY, nouveau président de la Saint-Cyrienne.

[1] **CDC-AFN** (Cercle de défense des Combattants d'Afrique du Nord) : **ACUF** (Association des combattants de l'Union Française) ; **ANCGVM** (Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire) ; **ASAF** (Association de Soutien à l'Armée Française) ; **ASSDN** (Amicale des anciens des Services spéciaux de la Défense nationale) ; **FACS** (Fédération Nationale des A/C résidant hors de France) ; **CNRM** (Confédération Nationale des Retraités Militaire et de leurs veuves ; présente au CSFM) ; **DRAC** (Défense et Renouveau de l'Action Civil) ; **FNAM** (Fédération Nationale André Maginot) ; **FEDERATION NATIONALE DE L'ARTILLERIE** ; **FNAOM/ACTDM** (Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine) ; **FNAP** (Fédération Nationale des Associations Parachutistes) ; **FSALE** (Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère) ; **PROMOTION VICTOIRE** ; **SECOURS DE FRANCE** ; **SOLDIS** (Soldats disparus en Algérie) ; **UNABCC** (Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie et Chars) ; **UBFT** - « Les **GUEULES CASSEES** » (Union des blessés, de la face et de la tête) ; **UNC** (Union Nationale des Combattants) ; **UNP** (Union Nationale des Parachutistes)

[2] **CNE** (Comité national d'entente) : **ACORAM** (Association Centrale des Officiers de Réserve de l'Armée de Mer) ; **ACUF** (Association des Combattants de l'Union Française) ; **AEA** (Anciens élèves de l'Ecole de l'Air) ; **AEMA** (Anciens élèves de l'Ecole Militaire de l'Air) ; **AEN** (Anciens de l'Ecole Navale) ; **AET** (Anciens Enfants de Troupe) ; **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINOIS** ; **AMIS DE SAINT-CYR ET COËTQUIDAN** ; **ANAI** (Association Nationale des Anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois) ; **ANAPI** (Association Nationale des Anciens Prisonniers et Internés déportés d'Indochine) ; **ANCCORE** « Ceux de Cherchell » ; **ANCIENS DU PRYTANEE** ; **ANCM** (Association Nationale des Commissaires de la Marine) ; **ANCGVM** (Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire) ; **ANML** (Association Nationale Maréchal Lyautey) ; **ANOCR** (Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite) ; **ANOPEX** (Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures) ; **ANORGEND** (Association Nationale des Réservistes de la Gendarmerie) ; **ANORI** (Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie) ; **ANSORAA** (Association Nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air) ; Association « SAUMUR » - **ANORABC** (Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée Blindée) ; **ASAF** (Association de Soutien à l'Armée Française) ; **ASCVIC** (Anciens Saint-Cyriens dans la Vie Civile) ; **ASNOM** (Association amicale Santé Navale et d'Outre-mer) ; **AX** (Anciens de Polytechnique) ; **CERD** (Cercle d'Etude et de Réflexion sur la Défense) ; **CNRM** (Confédération Nationale des Retraités Militaire et de leurs veuves ; présente au CSFM) ; **L'EPAULETTE** (Association des officiers de recrutement interne et sous contrat) ; **« MINERVE »**, Amicale de l'**EMSST** ; **FACS** (Fédération Nationale des A/C résidant hors de France) ; **FACS** (Fédération Nationale des A/C résidant hors de France ; **FEDERATION NATIONALE DE L'ARTILLERIE** ; **FSALE** (Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère) ; **FNAM** (Fédération Nationale André Maginot) ; **FNAOM/ACTDM** (Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens

ORIGINAL SIGNÉ

L'opération 1000 drapeaux, le 5 décembre à Paris

L'objectif du rassemblement était de manifester la ferme opposition des associations combattantes à la reconnaissance officielle du 19 mars qui a eu lieu en 2016, d'honorer la mémoire des morts pour la France dans les combats d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (1.000 drapeaux pour 100.000 morts), en particuliers les 751 camarades tués entre le 19 mars et le 1er juillet 1964 dont 693 « morts pour la France », et d'honorer les portes drapeaux de l'Association des anciens de Mostaganem, successivement assassinés pendant la guerre d'Algérie.

Ce rassemblement avait aussi pour but de donner un signal visuel fort et médiatique, par la mobilisation d'un maximum d'emblèmes à Paris, au monument du quai Branly, puis à l'Arc de Triomphe, avec un « défilé-cortège » dans la partie haute des Champs-Elysées et le ravivage de la flamme.

L'opération « 1000 drapeaux » peut incontestablement être considérée comme un succès, grâce à une très forte mobilisation. Elle a répondu à une attente non seulement des anciens combattants d'AFN, mais également de plus jeunes acteurs, fiers de pouvoir afficher, sous les couleurs nationales, le patriotisme qui les anime.

L'attitude générale des participants, particulièrement dignes, a permis de faire naître un véritable sentiment d'émotion qui a été partagé par tous.

En revanche, si l'opération en elle-même a été une réussite, son exploitation a été insuffisante, notamment sur le plan médiatique. A la même heure, le Premier ministre Manuel Valls mobilisait les medias en annonçant sa candidature à la primaire du PS pour les élections présidentielles. Les organisateurs se voulaient par ailleurs prudents, n'étant pas certains à deux jours du rassemblement, d'atteindre l'objectif des 1000 drapeaux.

Communiqués et correspondances :

Un certain nombre de communiqués pour les médias et de lettres à l'attention d'autorités nationales ont été rédigés. Ils ont été relayés ou mis sur notre site. Ils concernaient entre autres les cérémonies du 19 mars, la déclaration du candidat aux élections présidentielles F. MACRON sur le prétendu génocide et crime de guerre de la France en Algérie, la diffusion d'un faire-part dans plusieurs journaux touchant 1.000.000 de lecteurs, l'inquiétude des associations patriotiques quant au style de certaines manifestations commémorant le centième anniversaire de la Grande Guerre (concert et cavalcade à Verdun, cérémonies à Craonne), le choix d'une personnalité entrant au Panthéon, l'érection d'un monument dédié à la mémoire des combattants tombés en OPEX à Paris (Parc André Citroën).

3. Association des amis du général Bigeard

Suivant la création de la Fondation du général Bigeard, évoquée en AG en 2015 et 2016 (www.fondation-general-bigeard.com) il est apparu à ses fondateurs nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une association pour la soutenir et relayer son action. Cette association était en gestation il y a un an. Elle existe officiellement désormais, les statuts ayant été déposés en préfecture.

L'association dispose d'un site public qui peut être consulté, dont le lien est sur le site FNAP.
http://www.les-amis-general-bigeard.fr/

Combattants des Troupes de Marine) ; **FNAC** (Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés) ; **FNAP** (Fédération Nationale des Associations Parachutistes) ; **FNASOR** (Fédération Nationale des Sous-Officiers de Réserve) ; **FNBMIG** (Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre) ; **FNT** (Fédération Nationale du Train) ; **FRATERNELLE** (Officiers sortant du rang en activité militaire ou de réserve) ; **FRESM** (Fédération pour le Rayonnement et l'Entraide des Soldats de Montagne) ; « Les **GUEULES CASSEES** » - **UBFT** (Union des blessés, de la face et de la tête) ; La **KOUMIA** (Association des anciens des Goums marocains et des A.I. en France) ; **PROMOTION VICTOIRE** ; **SAINT CYRIENNE** ; **SNAAG** (Société Nationale des Anciens et des Amis de la Gendarmerie) ; **SMLH** (Société des membres de la Légion d'honneur) ; **Société Nationale des Médaillés Militaires** ; **SOUVENIR FRANÇAIS** ; **TREFLE** (Elèves et anciens élèves de l'Ecole des Officiers de Gendarmerie) ; **UNAALAT** (Union Nationale des Associations de l'ALAT) ; **UNABCC** (Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie et Chars) ; **UNACITA** (Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'A.F.N) ; **UNC** (Union Nationale des Combattants) ; **UNCAM** - c/o IHEDN/AACHEAr ; **UNION DES AVEUGLES DE GUERRE** (UAG) ; **UNOR** (Union Nationale des Officiers de Réserve) ; **UNP** (Union Nationale des Parachutistes) ; **UNSOR** (Union nationale des Sous-officiers en retraite et les Sous-officiers réunis – présente au CSFM).

ORIGINAL SIGNÉ

Cette Association a pour but :
- de perpétuer l'œuvre, la mémoire et l'action du général Marcel BIGEARD, dit Bruno, les valeurs qu'il a toujours incarnées et défendues, en s'attachant à susciter, coordonner et soutenir, en liaison étroite avec la Fondation éponyme, toutes les actions, initiatives visant à protéger, maintenir sa mémoire, et promouvoir les ressorts de son action, notamment auprès des jeunes générations ;
- de porter à la connaissance des membres adhérents de l'association, les différentes manifestations se rapportant au général BIGEARD;
- d'archiver, toute documentation livresque, éditoriale, journalistique, etc., se rapportant à la vie, à l'œuvre, à la mémoire du général BIGEARD;
- de faire connaître l'association auprès de toutes instances et d'y inscrire les personnes qui partagent les valeurs du général BIGEARD.

Le Président de la FNAP, le général (2s) Jacques LECHEVALLIER, constatant l'absence d'anciens militaires dans l'Association, a accepté de la rejoindre en tant que président d'honneur. Les militaires et anciens combattants, même les plus jeunes qui n'ont pas connu et côtoyé le général Bigeard, ne sauraient être représentés au sein d'une telle association. Les présidents d'amicales et associations parachutistes sont ainsi invités à se présenter ou rechercher des volontaires pour rejoindre l'Association, au moins comme adhérents, et mieux encore, pour en rejoindre le Conseil d'administration.

4. Livre sur la 11ème BP (encart de la FNAP)

Le général commandant la BP a pris l'initiative de réaliser un beau livre sur la brigade. Il retrace son histoire depuis sa création. Les anciens lui sont naturellement associés. Il a ainsi été proposé au président de la FNAP d'y insérer un mot et d'apporter ainsi une contribution ce bel ouvrage :

L'esprit Para.
Il y aurait mille façons de décrire ce qu'est l'esprit parachutiste : ardeur, audace, goût prononcé pour l'aventure et l'imprévu, jeunesse d'esprit et enthousiasme, courage, confiance et cohésion. Mais pour le comprendre, il faut le vivre, il faut être passé par le rite initiatique des premiers sauts d'un brevet fièrement mais légitimement porté sur la poitrine.
Cet esprit fait la force de nos unités parachutistes, conscientes par leurs missions et leur caractère propre de ne pas être tout à fait comme les autres. Il s'inscrit sur un chemin de mémoire tracé par les anciens, ceux qui sont tombés dans l'accomplissement de leur mission, et ceux encore présents qui gardent chevillée au corps cette fierté d'être toujours paras dans leur cœur et dans leur tête.
Rien de surprenant alors de retrouver cet « esprit » dans cette relation privilégiée qu'entretiennent nos unités avec leurs anciens, passeurs de témoins, tout particulièrement présents auprès des plus jeunes lors des cérémonies de leurs unités ou de la Saint-Michel. Cet esprit se concrétise par ce formidable élan de solidarité que l'Entraide Para partage avec ceux qui sont dans le besoin ou la peine, et par l'action et l'engagement des nombreuses associations et amicales, le musée des parachutistes de Pau gardien de mémoire, tous regroupés au sein de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes.

5. Plaque commémorative proposée par le général commandant la 11ème BP

Ce projet a été initié par le Général commandant la 11ème BP. La plaque, dédiée à la mémoire des parachutistes morts pour la France, sera apposée à Toulouse.
Le Conseil national de la FNAP a accepté de contribuer à sa réalisation.

6. Nouveau logo FNAP

Une très légère majorité s'est dégagée pour le choix du nouveau logo proposé, sous réserve de modifications qui doivent être étudiées et proposées.

ORIGINAL SIGNÉ

Conclusion pour le vote : actions à venir et perspectives

Les objectifs pour l'année à venir reprennent pour l'essentiel ceux de l'année précédents. Ils s'inscrivent dans la continuité et visent à toujours mieux fédérer l'action des amicales et associations parachutistes, entretenir les liens qui les unissent, tout en laissant à chacune toute sa liberté d'action et sa culture propre.

Consolider des objectifs atteints :
- Rester présent sur les grands dossiers.
- Internet : faire mieux connaître le site, le faire vivre.
- Poursuivre nos efforts de cohésion, échanges d'informations et coordination des actions
- Rayonner et Communiquer. Contribution des associations

Plus particulièrement pour l'année à venir :
- Soutenir la montée en puissance de l'Association des amis du général Bigeard.
- Soutenir les actions solidaires : Handy Fly, Raid Drakkar et d'autres …
- Poursuivre nos réflexions et actions avec le CNE et le CDC-AFN et d'autres…

VOTE : pour 65 voix / abstention 0 / contre 0

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 3 – RAPPORT FINANCIER 2016 – BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le trésorier fait le rapport financier et apporte quelques explications.

COMPTE de RÉSULTATS 2016

PRODUITS

AVOIR au 31.12.2015	**14.538,22 €**
Cotisations 2016	**4.310,00 €**
TOTAL	**18.848,22 €**

CHARGES

Frais de compte & BP	**205,20 €**
Fournitures	**144,17 €**
Cotisations d'adhésions	**185,00 €**
Site WEB (FNAP)	**59,00 €**
Frais internes (A.G & CN)	**1.780,99 €**
Don à l'ANOPEX	**1.000,00 €**
TOTAL des charges	**3.374,36 €**

BILAN : 18.848,22 €– 3.374,36 € = avoir + 15.473,86 €

ORIGINAL SIGNÉ

BUDGET PREVISIONNEL 2017

PRODUITS

AVOIR au 31.12.2016	**15.473,86 €**
Cotisations 2017	**4.240,00 €**
TOTAL	**19.713,86 €**

CHARGES

Site WEB maintenance annuelle	**100,00 €**
Fournitures	**220,00 €**
Frais internes (CN&A.G)	**2.800,00 €**
Cotisations Externes	**185,00 €**
Représentations	**400,00 €**
Provisions	**16.008,86 €**
TOTAL	**19.713,86 €**

VOTE : pour 65 voix / abstention 0 / contre 0

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 4 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Secrétaire Général demande à l'AG de bien vouloir accepter une amélioration du RI. Cela ne nécessite pas de faire un AG extraordinaire.

Il est donc ajouté à l'article 4 du RI :

« L'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de l'Assemblé générale sont adressés aux associations membres de la FNAP au moins 21 jours francs joint avant la tenue de celle-ci.

Toutes propositions ou questions destinées à être discutées en AG sont soumises aux règles suivantes :

- Points à l'ordre du jour : ils comprennent les propositions émanant du Conseil National, mais aussi celles de toute association membre qui les adresse au Secrétaire général par écrit, à temps pour qu'elle puisse être étudié par le Conseil et porté à l'attention de tous les membres intéressés, et pouvoir ainsi faire l'objet d'un vote en connaissance de cause.

- Questions diverses : tout membre peut interpeller le Conseil National devant l'Assemblée générale sous réserve d'en informer le Président dix (10) jours pleins à l'avance, par lettre indiquant la nature de la question ; les questions doivent être conformes aux buts de l'Amicale.

En dehors de l'AG proprement dite, toute question concernant l'Amicale, dans son organisation interne, comme dans son action extérieure, peut être soumise au Conseil National et discutée directement avec l'intéressé. »

VOTE : pour 65 voix / abstention 0 / contre 0

Le nouveau Règlement intérieur va être adressé aux amicales et associations en même temps que le PV de l'AG

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 5 – RENOUVELLEMENT ET COMPLETEMENT DU CONSEIL NATIONAL

Jusqu'au 25 avril 2017, le conseil National était le suivant :

CONSEIL NATIONAL	
PRESIDENTS D'HONNEUR	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel	
COMITE EXECUTIF	
PRESIDENT	
Général (2S) LECHEVALLIER Jacques	Fin de mandat AG 2017
VICE-PRESIDENTS	
Général (2S) PONCET Henri-François	Fin de mandat AG 2018
Général (2S) VINCIGUERRA Jean-Paul	Fin de mandat AG 2017
Général (2S) LEBEL Georges	Fin de mandat AG 2017
Major (ER) PERRIN Hervé	Fin de mandat AG 2017
ADMINISTRATEURS	
Commissaire général (2S) Philippe BEYRIES	Fin de mandat AG 2019
Lieutenant (ER) Thierry ROUSSEAU	Fin de mandat AG 2019
Poste à pourvoir	
BUREAU	
SECRETAIRE GENERAL	
Lieutenant-colonel (ER) RAKETAMANGA Pierre-Henri	Fin de mandat AG 2017
SECRETAIRE ADJOINT	
Major (ER) LEVEL Lionel	Fin de mandat AG 2017
TRESORIER	
Capitaine (ER) CABANNE Jean-Paul	Fin de mandat AG 2018
TRESORIER ADJOINT	
Lieutenant-colonel (ER) CAILLAUD Dominique	Fin de mandat AG 2018

Sortants :

- Général (2s) Jacques LECHEVALLIER, président
- Général (2s) Jean-Paul VINCIGUERRA, vice-président
- Général (2s) Georges LEBEL, vice-président
- Lieutenant-colonel (ER) Pierre-Henri RAKETAMANGA, secrétaire général
- Major (ER) Lionel LEVEL, secrétaire adjoint
- Major (ER) Hervé PERRIN, vice-président
- Le lieutenant-colonel (ER) Dominique CAILLAUD qui met fin à son mandat pour raison professionnelle.

Candidats :

- Se représentent :
  - Général (2s) Jacques LECHEVALLIER
  - Général (2s) Jean-Paul VINCIGUERRA
  - Général (2s) Georges LEBEL
  - Lieutenant-colonel (ER) Pierre-Henri RAKETAMANGA
  - Major (ER) Lionel LEVEL
  - Major (ER) Hervé PERRIN

ORIGINAL SIGNÉ

- Se présentent :
  - Brigadier-chef (ER) Jean-Luc FOURCADE (Amicale du 1er Régiment de hussards parachutistes)
  - Caporal-chef (ER) Juan Carlos DIEZ (Amicale du 3e RPIMa et des TDM)

VOTE : pour 65 voix/ abstention voix / contre 0

ORIGINAL SIGNÉ

A l'issue du vote et de l'AG, le Conseil national 2017 est donc le suivant :

CONSEIL NATIONAL	
PRESIDENTS D'HONNEUR	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel	
COMITE EXECUTIF	
PRESIDENT	
Général (2S) LECHEVALLIER Jacques	Fin de mandat AG 2020
VICE-PRESIDENTS	
Général (2S) PONCET Henri-François	Fin de mandat AG 2018
Général (2S) VINCIGUERRA Jean-Paul	Fin de mandat AG 2020
Général (2S) LEBEL Georges	Fin de mandat AG 2020
Major (ER) PERRIN Hervé	Fin de mandat AG 2020
ADMINISTRATEURS	
Commissaire général (2S) Philippe BEYRIES	Fin de mandat AG 2019
Lieutenant (RC) Thierry ROUSSEAU	Fin de mandat AG 2019
Major (ER) LEVEL Lionel	Fin de mandat AG 2020
BUREAU	
SECRETAIRE GENERAL	
Lieutenant-colonel (ER) RAKETAMANGA Pierre-Henri	Fin de mandat AG 2020
SECRETAIRE ADJOINT	
Brigadier-chef (ER) FOURCADE Jean-Luc	Fin de mandat AG 2020
TRESORIER	
Capitaine (ER) CABANNE Jean-Paul	Fin de mandat AG 2018
TRESORIER ADJOINT	
Caporal-chef (ER) DIEZ Juan Carlos	Fin de mandat AG 2020

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 6 – QUESTIONS D'ACTUALITE

1) Intervention du général (2s) Paul DODANE, secrétaire général de l'ANOPEX, sur la réécriture du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de la guerre.

Le général (2s) DODANE a participé à l'ensemble du travail inter-associations qui a accompagné la Direction des Affaires Juridiques dans ce « toilettage ».
Le code des pensions militaires d'invalidité, souvent mal connu des militaires, régit le droit à reconnaissance et réparation dû à de nombreuses catégories de personnel concernées par les différents conflits depuis la guerre de 1870.
Les sujets traités couvrent un large spectre : pensions, soins, appareillage (prothèses), veuves, cartes diverses (combattant, invalidité…), titres (prisonniers, déportés, évadés..), pupilles de la Nation, mentions à l'Etat-civil (morts pour la France…), sépultures (nécropoles nationales, carrés militaires…), institutions dédiées aux anciens combattants (ONAC, INI), contentieux des pensions (tribunaux et cour des pensions).
Le code s'appuie sur des textes de base qui remontent pour la plupart à la fin de la première guerre mondiale. La prise en compte des conflits postérieurs et le nombre important de modifications apportées aux différents textes d'une part et d'autre part le maintien de dispositions devenues obsolètes ont rendu ce code d'une exploitation difficile ; d'où la prise de décision de réécrire ce document.
Le principe retenu et appliqué a été celui du « droit constant ». Le code nouveau, entré en application ne retire aucun droit et n'en rajoute pas. Le texte est ordonné selon un plan clair et rédigé avec des termes actualisés. La numération des articles a changé pour répondre aux règles actuelles. Le texte, épuré de ses aspects périmés, est beaucoup plus lisible est plus abordable par les pensionnés, les juristes ou les fonctionnaires chargés de son application.
La rédaction des parties législatives et règlementaires a duré chacune une année. La partie législative a reçu l'approbation du conseil d'Etat. Les associations impliquées dans l'accompagnement ont joué un rôle important au bénéfice de tous les ressortissants du code, en particulier les militaires en service ou retraités.
Pour en savoir plus : Général (2S) Paul DODANE secgen@anopex.org ou dodanepaul@yahoo.fr

2) Perspectives de conventions avec l'UNC. Brève information par le président de l'UNC, le Général (2s) Pierre SAINT MACARY

L'UNC est une puissante association qui compte 200.000 adhérents et qui dispose d'une expérience considérable puisqu'elle a été créée en 1918 par **CLÉMENCEAU**, le « Tigre », avec le **Père BROTHIER**, héros de 4 années sans armes dans les tranchées où il ne fut jamais blessé bien que montant à l'assaut avec les Poilus… Il se dévoua ensuite aux Orphelins apprentis d'Auteuil (il y a des gens qui ont une vie bien remplie…) !

Le devise de l'UNC est : « ***Unis comme au front*** ! » Nous partageons les mêmes valeurs à travers le temps et le poids de l'UNC lui permet de contribuer très efficacement, depuis un siècle, à toutes les avancées du Monde Combattant.

De plus, l'UNC est une fédération d'associations départementales où elle est donc en contact direct et fréquent avec l'ONAC en charge des moyens d'aide aux ressortissants du Monde Combattants. Chacun de nos membres, où qu'il habite trouvera une « Section » de l'UNC à proximité de chez lui qui pourra luis apporter son expérience pour instruire tous dossiers de :

- **« chancellerie »** : demande de titre de reconnaissance de la nation (TRN), de la carte du combattant (CC), et des droits associés, mais aussi pour la formulation des demandes de décorations ;
- **« soutien social »** : tout ressortissant de l'ONAC (titulaires d'un TRN ou d'une CC) est éligible à présenter un dossier de demande d'aide en cas de difficulté particulière, procédure

ORIGINAL SIGNÉ

pour laquelle l'UNC est en mesure d'apporter une précieuse aide d'expérience de proximité ; ce faisant, si l'intéressé(e) le souhaite, l'échelon départemental de l'UNC est en mesure de présenter ce dossier à son échelon national ;

- « **aide à la reconversion** » : l'UNC s'est dotée, au niveau central, d'un partenariat contractualisé avec un cabinet spécialisé en la matière ; il est en mesure d'aider et de financer ceux de ses membres qui sont en difficulté pour trouver ou retrouver un emploi.

Ce faisant, nos ressortissants viendront naturellement renforcer les rangs de ces sections, leur apportant leur jeunesse, leur dynamisme et, ainsi prendre tout naturellement le relais de leurs Anciens !

Cela justifie donc de bien signaler à tous cette convergence d'intérêt qui seule permettra de continuer à faire vivre et défendre le « Monde combattant » et à lui garder toute sa place dans le pays !

C'est pourquoi l'Amicale du 13ème RDP a signé une convention d'affiliation avec l'UNC (ci-jointe) qui précise ce cadre souple où chacun, s'il le souhaite peut trouver un rôle des plus utile pour lui, les siens et la promotion de toutes nos valeurs de « combattants » !

Pour tout contact, allez sur site de l'UNC (www.unc.fr) où vous trouverez toutes les coordonnées des responsables nationaux et départementaux.

3) Intervention du lieutenant-colonel Yves JUSTINIEN, chef du pôle défense mobilité du Sud-Ouest

Le lieutenant-colonel Yves JUSTINIEN, chef du pôle défense mobilité du Sud-Ouest a présenté la dynamique de l'Agence de la Reconversion de la Défense sur son bassin d'action regroupant les deux régions Aquitaine et Occitanie. Son intervention se décomposait en trois parties :

- la reconversion une nécessité reposant sur une seule finalité : le retour à l'emploi des ressortissants de la Défense ;
- l'organisation nationale de L'ARD et sa déclinaison régionale (PDM de Bordeaux) ;
- l'appui de la FNAP pour leur mission de reconversion et de rayonnement.

Le retour à l'emploi des ressortissants de la Défense

Afin d'assurer la transition professionnelle des ayants-droits composés du personnel militaire à + ou – 5 ans de service, des militaires blessés en opération (sans condition d'ancienneté de service et sans limite de temps après la RDC), des anciens militaires demandeurs d'emploi jusqu'à 3 ans après RDC/RCA, des conjoints des ressortissants de la Défense et enfin du personnel civil restructuré en reclassement hors des fonctions publiques, l'ARD, par le biais de ses pôles et de ses antennes assure l'accompagnement le placement des candidats dans leur zone de compétence. Au contact direct du candidat, les pôles jouent un rôle primordial dans l'information des personnels, de leur conjoint et du commandement, dans la détection des besoins de reconversion des candidats potentiels et dans la relation permanente avec les responsables locaux de la gestion des ressources humaines. Ils assurent également un lien avec les acteurs locaux de l'emploi privé et public.

Au cours de son intervention le LCL Justinien a particulièrement insisté sur les **actions de l'ARD au profit des blessés** et notamment sur la **réadaptation** - réinsertion des blessés militaires (blessés physiques comme psychologiques) dans le cadre du projet OMEGA.

En effet, Défense Mobilité s'est engagée dans l'adaptation de son offre de service aux blessés et à leurs proches. Les actions menées visent à faciliter et développer la transition professionnelle des blessés, ainsi que l'aide apportée à leur famille.

L'organisation nationale de l'ARD et sa déclinaison régionale (PDM de Bordeaux)

ORIGINAL SIGNÉ

L'Agence de Reconversion de la Défense, dénommée Défense Mobilité, est un service à compétence nationale rattaché au directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD). Il comprend un niveau central de direction, un niveau régional constitué des Pôles Défense Mobilité (PDM) et d'un niveau local constitué des Antennes Défense Mobilité (ADM) répartis sur l'ensemble du territoire.
Le Pôle Défense Mobilité de Bordeaux est implanté géographiquement au sein de la caserne Carayon –Latour au 33 rue de Rigoulet –33 000 BORDEAUX.
Il est composé de 16 antennes : Angoulême, Bayonne, Bordeaux, Brive, Carcassonne, Castres, Cazaux, Poitiers, Rochefort, Mérignac, Mont de Marsan, Montauban, Pamiers, Pau, Tarbes et Toulouse.
Ces antennes sont déployées au sein d'entités militaires relevant de 10 bases de défense (BDD).

Les antennes sont principalement constituées de deux types de conseillers :

- des **conseillers en transition professionnelle** (CTP) qui accompagnent les candidats dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable en s'appuyant sur un ensemble d'outils individuels ou collectifs d'aide à l'orientation professionnelle, les accompagnent par ailleurs également dans le cadre de leur recherche d'emploi en leur proposant des offres ciblées en adéquation avec leur profil et les accompagnent enfin dans leur préparation aux entretiens de recrutement pour assurer leur placement ;
- des **chargés de prospection et de relations employeurs** (CPRE) ; leur action est tournée vers le monde du travail public et privé dans lequel il se constitue un réseau dans le but permanent de rechercher les opportunités d'emplois à pourvoir.
  En fonction des besoins de l'activité et du profil de la personne, la mission de prospection pourra être locale ou régionale.

Le lieutenant-colonel JUSTINIEN a présenté les chiffres clés de la reconversion au niveau national et régional en 2016 :

- plus de 14 000 militaires ont initié une démarche de transition professionnelle avec Défense Mobilité ;
- plus de 60% des militaires ont trouvé un emploi dans l'année suivant leur départ (8.625 dans le secteur privé et 2 382 dans le public) ;
- près de 2.500 conjoints de militaires ont eu accès à un emploi ;
- plus de 4.000 personnes bénéficient, chaque année, d'une formation professionnelle en cohérence avec leur projet professionnel ;
- 50 grandes entreprises, 18 fédérations et associations professionnelles sont des partenaires privilégiés de Défense Mobilité ;
- Défense Mobilité est en contact avec près de 7.000 PME sur l'ensemble du territoire**.**

Au niveau du PDM de Bordeaux :

- 1.679 militaires reclassés dans le secteur privé et 333 dans le secteur public ;
- 294 reclassements dans les entreprises partenaires ;
- 377 conjoints de militaires et civils reclassés ;
- 7 candidats sur 10 ont trouvé un emploi dans les 6 mois après le départ de l'institution.

<u>L'appui de la FNAP pour leur mission de reconversion et de rayonnement :</u>

- nous aider à nous faire connaître, identifier et informer les décideurs, cibler leurs besoins, et présenter notre ressource adaptée et compétente ; convaincus de la qualité de nos soldats, de nos sous-officiers et de nos officiers, en termes de compétences, de savoir être ou de valeurs, comme celles consistant à être loyal à son chef (demain, à son employeur) ou à faire preuve d'esprit d'équipe, convaincus également de la place des militaires et des anciens militaires dans la société et de leur plus-value dans une entreprise nous devons, ensemble, contribuer à leur accès à une deuxième carrière civile ;
- développer notre réseau ;

ORIGINAL SIGNÉ

- participer à notre recherche d'OE ;
- participer à nos grands RDV, Forum, journée de lancement, accompagnement insertion immersion de nos blessés (8 juin Bordeaux) ;
- mieux faire connaître l'offre de service de DM.

Le lieutenant-colonel JUSTINIEN a conclu en émettant le vœu que nos actions communes nous permettent de renforcer encore nos liens et nos complémentarités au service de l'emploi de nos militaires et de leurs conjoints.

Coordonnées :
- un numéro vert : 08 00 64 50 85
- un site Internet
- des groupes de discussion sur la page Facebook, un compte TWITTER.

Coordonnatrice Relations Employeurs Régionale :
Mme Christine JUAN
Fixe : 05.57.85.12.83
christine.juan@intradef.gouv.fr

Chef du pôle défense mobilité de Bordeaux :
Lieutenant-colonel Yves JUSTINIEN
Agence de Reconversion de la Défense
Pôle Défense Mobilité de Bordeaux (SGA/DRH-MD/ARD/PDM BDX)
Fixe : 05 57 85 12 85 – PNIA : 821 331 12 85 - Portable : 06 42 99 27 73
yves.justinien@intradef.gouv.fr

ORIGINAL SIGNÉ

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

Mémorial des OPEX

« une sculpture à six porteurs sans cercueil »

Source : « Lignes de Défense » de Philippe Chapleau

C'est dans le parc André-Citroën (24 ha), inauguré en 1992, que sera installé le Mémorial aux soldats français tombés en OPEX. Leur nombre est estimé à plus de 600 (c'est ce qu'a dit François Hollande, mardi) mais il existe encore un flou que les services du Mindef tente de corriger.

Ce projet est né en 2011, suite au rapport du général Thorette. Il s'agit de rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour la France dans les opérations extérieures auxquelles notre pays a participé depuis 1963. En six ans, le projet a connu quelques déboires et surtout bien des retards mais il est désormais sur les rails.

Le "Mémorial en hommage aux soldats morts pour la France en opérations extérieures" sera érigé dans l'ex-Jardin noir, désormais nommé "jardin Eugénie-Djendi" en hommage à une opératrice radio du Corps Féminin de Transmission d'Afrique du Nord, parachutée par les Services spéciaux d'Alger, déportée et exécutée à Ravensbrück.

Le sculpteur Stéphane Vigny a choisi une scène de portage de cercueil non-visible, avec six porteurs en bronze, des militaires en tenue, à échelle humaine (une femme et cinq hommes).

Il explique : "***Les porteurs sont là, dans leur position et attitude très spécifiques. Seule particularité, dérogation à la réalité : il manque le cercueil. À la façon des cénotaphes, ces monuments aux morts qui ne renferment aucune sépulture, aucun corps, l'absence formelle du cercueil rend visible une autre réalité : la mort, la disparition, le manque, le poids de l'absence porté par les survivants***."

ORIGINAL SIGNÉ

Et l'artiste de poursuivre : "Pour ce monument, je souhaite reproduire une scène fortement évocatrice et ce, pour le plus grand nombre. Le portage du cercueil représente un rituel universel, connu de tous. Je trouve pour ma part qu'il fait partie des moments rituels qui expriment le mieux l'hommage aux défunts et la solidarité entre ceux qui restent. Le fait de représenter une scène de rite funéraire renforce selon moi l'idée d'une communauté unie, qui se rassemble autour de ses morts."

Cette sculpture fait partie d'un environnement destiné au recueillement et au partage du deuil. L'installation comprend tout d'abord l'inscription des noms des militaires morts dans les différents théâtres d'opérations extérieures, deux planisphères, deux dédicaces, le mât des couleurs, l'emplacement pour le dépôt de gerbe et, un revêtement spécifique pour le sol de la partie haute du jardin sur lequel sera installée la sculpture.

ORIGINAL SIGNÉ

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ET L'AMICALE DU 13EME RDP

Les Présidents de l'Union Nationale des Combattants et de l'Amicale du 13ème RDP, au vu de leurs buts respectifs, constatent, dans le domaine des actions exercées par leurs associations, qu'ils sont totalement en synergie pour :

- perpétuer le souvenir de l'honneur de tous les combattants morts pour la France et en service commandé,
- défendre les intérêts moraux, sociaux et matériels du monde combattant et victimes de guerre, notamment de la guerre d'Algérie,
- entretenir les liens de camaraderie et de solidarité entre ses membres,

leurs objectifs étant similaires voire complémentaires, ainsi que les voies et moyens utilisés pour les atteindre.

Aussi, en vue d'augmenter l'efficacité de leurs actions, ils ont décidé de matérialiser cette synergie entre l'Union Nationale des Combattants et l'Amicale du 13ème RDP de la façon suivante :

- en organisant des échanges réguliers d'informations au niveau de leur Bureaux respectifs ;
- en se concertant sur les actions à entreprendre, soit indépendamment, soit ensemble,
- en envoyant un représentant à leurs Assemblées générales, Congrès et conseils des départements.

Dans cette logique, tous les adhérents de l'Amicale du 13ème RDP qui le souhaitent, sont conviés à rejoindre l'UNC dans leur département de résidence. A ce titre, ils pourront bénéficier des services et de l'expérience de l'UNC pour instruire tous dossiers de :

- « **chancellerie** » : demande de titre de reconnaissance de la nation (TRN), de la carte du combattant (CC), et des droits associés, mais aussi pour la formulation des demandes de décorations ;
- « **soutien social** » : tout ressortissant de l'ONAC (titulaires d'un TRN ou d'une CC) est éligible à présenter un dossier de demande d'aide en cas de difficulté particulière, procédure pour laquelle l'UNC est en mesure d'apporter une précieuse aide d'expérience de proximité ; ce faisant, si l'intéressé(e) le souhaite, l'échelon départemental de l'UNC est en mesure de présenter ce dossier à son échelon national ;
- « **aide à la reconversion** » : l'UNC s'est dotée, au niveau central, d'un partenariat contractualisé avec un cabinet spécialisé en la matière ; il est en mesure d'aider et de financer ceux de ses membres qui sont en difficulté pour trouver ou retrouver un emploi.

A cet effet, il est convenu :

- **Article 1er** : l'Amicale du 13ème RDP décide de matérialiser sa relation privilégiée avec l'UNC en convenant de son affiliation.
- **Article 2** : chaque association garde sa liberté d'action, mais, autant que de besoin, des actions communes peuvent être préparées et menées ensemble.
- **Article 3** : outre les membres de l'Amicale du 13ème RDP qui seraient adhérents de l'UNC, l'Amicale du 13ème RDP recevra un exemplaire de « *La Voix du Combattant* », le magazine de de l'UNC. Au titre de la réciprocité, l'Amicale du 13ème RDP adressera à l'UNC, un exemplaire de son bulletin semestriel.
- **Article 4** : les colonnes de « *La Voix du Combattant* » seront ouvertes en tant que de besoin à l'Amicale du 13ème RDP pour l'information de ses propres adhérents, dans le cadre de l'édition nationale.

La présente convention est établie pour une durée d'un an à l'issue de laquelle elle sera automatiquement prorogée sauf dénonciation par l'une des parties.

Président de l'Union Nationale des Combattants Président de l'Amicale du 13ème RDP

ORIGINAL SIGNÉ